

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le **12 DEC. 2024**
ID : 079-217901503-20241211-2024706757-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 11 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Stoffel Claude

Absents excusés : Machy Didier (pouvoir donné à Nathalie Léoment) Hauwaert Gaëlle, Albert Nicolas (pouvoir donné à Nadia Bouyer), Niot Jean-Marc (pouvoir donné à Alain Biraud) Pignoux Cécile

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Valérie Deschamps

Objet : ANIMAL'OR – convention fourrière

2024/706-757

Madame la maire présente la nouvelle convention de fourrière canine établie par l'entreprise ANIMAL'OR de Mairé-L'Evescault et représentée par Madame Anne-Marie Gouraud.

Le montant forfaitaire de cette prestation passe de 0.56 € à 1.50 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention avec Animal'or, à condition que l'article 6 de l'annexe soit modifié ainsi :

« Ne sont pas pris en charge les chiens que les personnes ont récupérés, si celles-ci se sont déplacé chez un vétérinaire. Seule la mairie est habilitée pour gérer les chiens errants sur sa commune.

La fourrière gère la prise en charge et la vérification de l'identification ainsi que les annonces sur les réseaux sociaux jusqu'à la restitution du chien à son propriétaire ou à la prise en charge par un refuge en vue d'une adoption.

De ce fait la mairie ne déposera aucune annonce sur les réseaux sociaux et n'utilisera aucun moyen de recherche des éventuels propriétaires de l'animal »

Valérie Deschamps
Secrétaire de séance

Annette Machet
Maire